

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 6 décembre 2016

Nom de l'école : École secondaire Kénogami	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 8 novembre 2016	Nombre d'élèves : 790 élèves	Nom de la direction : Sylvie Bergeron  Noms des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail : Patrice Côté, Lucie Lavoie, Éric Guay
---	---	---------------------------	---------------------------------	--

**Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :** Patrice Côté, Lucie Lavoie, Éric Guay, Sonia Bouchard, Suzanne Potvin et Laurie Larouche.

**Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :**

- Un encadrement adéquat où les élèves sont amenés à se responsabiliser et à se développer tout en tenant compte de leurs talents et de leurs difficultés.
- Un milieu de vie permettant le développement des compétences où chaque élève reçoit un enseignement de qualité privilégiant le bien-être, la persévérance, la rigueur et une connaissance approfondie de sa langue maternelle.

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 : *Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.*

**Notre objectif annuel est le suivant :** maintenir à moins de 40% les gestes de violence physique ou verbale dans les casiers auprès des élèves de 1<sup>er</sup> cycle d'ici juin 2017.

**Nos principaux moyens :** Accueil des nouveaux élèves de présecondaire et première secondaire régulier et PEI accompagnés de leurs parents. Tournée de classe et promotion des règles de vie avec les surveillants. Activité d'apprentissage : «Le respect on y gagne ! et L'influence des pairs». Animation d'ateliers sur les habiletés sociales en classe (vie sa vie sans violence et cyberintimidation). Soutenir les élèves et mise en place de vigie : l'ESKouade. Tenir des registres de manifestations de violence (bilan par courriel). Rencontre de tous les élèves pour promouvoir les règles de vie et informations sur la loi 56. Bonification des procédures et modalités du système d'encadrement avec les enseignants-ressources. Références aux partenaires sociaux. Interventions auprès des élèves et registre de prévention de la violence. Couloirs de la violence amoureuse en 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> secondaire. Ateliers sur le consentement amoureux en 2<sup>e</sup> secondaire. Ateliers sur la violence dans les relations amoureuses en 3<sup>e</sup> secondaire.

**Quel est le mandat du comité?**

Établir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Maintenir et mettre en place les moyens pour le soutenir.

**Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?**

Libération des membres de l'équipe, concertation/discussion. Prise de connaissance de la documentation sur le sujet. Publication de nos objectifs et assurer la mise en place des moyens. Rétroaction et bilan.

**Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?**

Mise sur pied d'un comité. Informer le personnel lors d'assemblées générales de l'évolution du dossier. Mobilisation du personnel. Capsules psychoéducatives (sensibilisation). Diffusion d'informations lors des tables de gestion participative et lors des réunions mensuelles des services complémentaires où le sujet est abordé de façon continue.

**Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école**

**Synthèse du portrait de situation**

1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence ;

**A) Données déjà existantes :**

- QES 2014.
- Outils de compilations mensuelles des actes de violence dans l'école.
- Références en classe-ressource.
- Formulaire de manquements.
- Cartable (registre) concernant la prévention de la violence.

**B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation**

- Suivi des données lors de tables des services à l'élève et lors des rencontres de niveaux.
- Rencontres hebdomadaires entre TES et psychoéducateur.
- Rencontres du comité (1 rencontre initiale + 2 rencontres de suivi + 1 rencontre bilan)
- Analyse du taux de satisfaction des élèves face aux activités vécues (ex. : Respect on y gagne !...).

**Nos enjeux prioritaires :**

1. Améliorer la sensibilisation de l'équipe-école.
2. Augmenter la mobilisation du personnel.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ;</p>	<i>Pratiques en place</i>	<p>Accueil des nouveaux élèves de présecondaire et première secondaire régulier et PEI accompagnés de leurs parents. Tournée de classe et promotion des règles de vie avec les surveillants. Activité d'apprentissage : «Le respect on y gagne ! et L'influence des pairs». Animation d'ateliers sur les habiletés sociales en classe (vie sa vie sans violence et cyberintimidation). Soutenir les élèves et mise en place de vigie : l'ESKouade. Tenir des registres de manifestations de violence (bilan par courriel). Rencontre de tous les élèves pour promouvoir les règles de vie et informations sur la loi 56. Bonification des procédures et modalités du système d'encadrement avec les enseignants-ressources. Références aux partenaires sociaux. Interventions auprès des élèves et registre de prévention de la violence. Couloirs de la violence amoureuse en 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> secondaire. Ateliers sur le consentement amoureux en 2<sup>e</sup> secondaire. Ateliers sur la violence dans les relations amoureuses en 3<sup>e</sup> secondaire.</p>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des liens entre les élèves et le personnel par diverses activités éducatives et sociales.</li> <li>• Sensibilisation des élèves à la cyberintimidation au 2<sup>e</sup> cycle.</li> <li>• Ajouter de la surveillance aux casiers au regard du rapport des actes de violence. (aux récréations par un enseignant et aux entrées et sorties par un surveillant)</li> <li>• Sensibiliser les enseignants par rapport aux leaders négatifs qui font de la violence psychologique.</li> <li>• Actualiser la semaine du respect lors de la semaine de la non-violence.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités éducatives de niveau plus régulières.</li> <li>• Création d'un questionnaire de satisfaction face aux activités vécues dans l'école.</li> <li>• Publiciser l'utilisation de la cour extérieure.</li> <li>• Bonifier l'offre des jeux à la cafétéria et organiser des compétitions aux jeux de tables dans les moments de transition.</li> </ul>	Année scolaire 2017-2018	Juin 2018
			Mai-juin 2017	Juin 2017

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

3. Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire ;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre(s) de parents.</li> <li>• Soutien aux parents.</li> <li>• Signature des règles de vie dans l'agenda.</li> <li>• Carnet de route.</li> <li>• Arrimage primaire/secondaire (rencontres et diverses activités).</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier l'information concernant le plan de lutte dans la section «service à l'élève» du site Internet de l'école.</li> <li>• Augmenter la collaboration avec les parents avec le nouveau système de «communication aux répondants» par courriel qui sera implanté.</li> <li>• Informer de façon plus régulière le CE.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un document aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école face à l'intimidation et la violence.</li> <li>• Production d'un bilan annuel destiné aux parents.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>4. Les modalités applicables pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <b>dénoncer</b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation ;</p>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de manquements.</li> <li>• Feuilles de demande de services à l'élève.</li> <li>• Dénonciation verbale.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un schéma visuel du protocole de notre plan d'action contre l'intimidation et la violence.</li> <li>• Diffuser ce schéma sur le site Internet et dans l'agenda scolaire.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtir le protocole du plan d'action et le diffuser.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
<p>5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ;</p>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'encadrement incluant les manquements.</li> <li>• Cahier d'avertissements.</li> <li>• Appels aux parents.</li> <li>• Suivi personnalisé des élèves impliqués.</li> <li>• Médiation, rencontres et/ou temps de réflexion.</li> <li>• Table des services à l'élève.</li> <li>• Diffusion de l'information aux intervenants concernés par courriel.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publiciser davantage l'information qui est sur le site Internet et dans l'agenda scolaire.</li> <li>• De la part des enseignants-ressources, participer et contribuer au cahier d'avertissements.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier le protocole du plan d'action et aide-mémoire à l'intérieur de l'agenda dans la section encadrement (p.19).</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;</p>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux désignés pour le dépôt de l'information (classe-ressource) et des rencontres.</li> <li>• Dossiers dans un endroit sécurisé (classe-ressource).</li> <li>• Appel des élèves au secrétariat (discrétion).</li> <li>• Techniques d'intervention pour sécuriser le jeune dans sa dénonciation.</li> <li>• Informations transmises aux élèves de 1<sup>re</sup> secondaire lors des différentes activités des services complémentaires (de façon verbale et écrite).</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les discussions de couloirs concernant les cas d'élèves.</li> </ul>	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____
<p>7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l'<b>auteur</b> d'un tel acte ;</p>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre(s) avec un intervenant du milieu (TES, psychoéducateur, psychologue et stagiaires dans ces domaines selon les besoins).</li> <li>• Communication obligatoire et rencontre(s) au besoin avec les parents.</li> <li>• Référence(s) à des ressources internes ou externes au besoin (CRM, CLSC, organismes communautaires et partenaires locaux).</li> <li>• Signalement à la protection de la jeunesse au besoin.</li> <li>• Intervention(s) avec le policier communautaire au besoin (avertissement, renvoi, mesures judiciaires ou extrajudiciaires).</li> <li>• Rencontre(s) avec les victimes et agresseurs dans la semaine suivant l'acte de violence.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec des organismes comme : le Transit, Justice alternative, Chambrée, Maison de l'Espoir, sur mesures volontaires.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes ;</p>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de manquements.</li> <li>• Sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension interne ou externe (voir protocole).</li> <li>• Rencontre avec un policier communautaire au besoin.</li> <li>• Possibilité de dépôt d'une plainte policière à la sûreté municipale.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____
<p>9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;</p>	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication(s) avec les parents.</li> <li>• Rencontre(s) avec les intervenants.</li> <li>• Communication(s) entre les intervenants et les parents.</li> <li>• Rencontre avec l'agresseur et la victime dans la semaine suivant l'évènement.</li> <li>• Signalement au protecteur de l'élève pour les cas extrêmes.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Description	Échéancier	Évaluation
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b><u>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</u></b> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)</p>	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination pour les travaux d'une équipe afin de lutter contre la violence et l'intimidation.</li> <li>• Appui à tout regroupement d'élèves qui souhaitent réaliser des travaux ou activités pertinents contre l'intimidation et la violence.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer tout le personnel de l'école des règles de conduite, des mesures de prévention et de la procédure en cas de plainte et d'intimidation ou de violence.</li> <li>• Promouvoir le plan de lutte par le biais du site Internet de l'école et le courriel auprès de la communauté.</li> <li>• Communiquer le bilan des résultats du plan de lutte annuellement au conseil d'établissement, aux parents et aux membres du personnel de l'école.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement.</li> </ul>	Décembre 2016	Juin 2017
<p>Il doit également prévoir <b><u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u></b> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)</p>	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents.</li> <li>• Sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, voir même un changement d'école s'il y a récurrence (article 96.27 LIP)</li> <li>• Mesures d'accompagnement lors de la réintégration.</li> <li>• Suggestion aux parents de déposer une plainte policière à la sûreté municipale.</li> <li>• Désignation d'une personne responsable du plan de lutte.</li> <li>• Ententes avec les policiers et le CLSC et autres organismes.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émettre un rapport sommaire à la direction générale de la commission scolaire d'une plainte relative à l'intimidation (cas majeur) et communiquer un bilan des résultats de notre plan de lutte.</li> </ul>	Année scolaire 2016-2017	Juin 2017
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____